

La Direction Technique Nationale exige au moins 20 jours de stage par an, par regroupements de trois jours au minimum en internat (deux nuits).

Chaque action est sous la responsabilité du Conseiller Technique Sportif, et encadrée par des membres de l'Équipe Technique Régionale.

Le CRE est aussi un centre ressource pour les formations d'entraîneur.

La place du Centre Régional d'Entraînement dans ce schéma, et la catégorie d'âge concernée imposent des contenus de formation précis et des modalités incontournables :

- Apprendre à s'entraîner.**
- Travailler les fondamentaux technico-tactiques et se préparer physiquement à une pratique soutenue.**
- Acquérir une culture sportive en général et Volley-ball en particulier.**
- Apprendre les règles d'hygiène et de vie en groupe.**
- Organiser le suivi des joueurs et des joueuses, en particulier ceux et celles à profil.**